

Braderie de la St Jacques

La Charité-sur-Loire - dimanche 30 juillet 2023, de 8h30 à 19h

Cahier des charges de l'exposant

OBJECTIF

La braderie a pour objectif d'animer et de faire rayonner le centre-ville en garantissant aux clients une offre de qualité avec des tarifs attractifs, en **brocante** et **braderie d'articles neufs**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les commerçants **professionnels** doivent s'inscrire **avant le 30 juin 2023**, en remplissant le formulaire correspondant à leur activité avec les documents demandés joints. L'inscription ne sera effective qu'à réception de l'ensemble des pièces et du règlement du droit de place.

Les particuliers peuvent s'inscrire **jusqu'au 16 juillet 2023**.

L'exposant accepte par avance les décisions relatives aux attributions d'emplacements selon les disponibilités. Il s'engage à être présent à son emplacement sur toute la durée de la manifestation de 8h30 à 19h00.

TARIF

Les manifestations à caractère commercial sont soumises à l'application de droits de place dont le montant est déterminé par délibération du conseil municipal.

Pour l'édition 2023, exceptionnellement, au titre de la relance économique dans un contexte de forte inflation, la municipalité a voté un tarif unique à l'avantage des commerçants :

	Prix du mètre linéaire
Braderie (articles neufs)	5,00€ > Tarif unique à 2.50€
Brocante (pro et particuliers)	2,50€

L'encaissement du droit de place se fait lors de l'inscription.

Un contrôle sera effectué le jour-même de la braderie par le régisseur, en fonction de la surface réellement occupée, pour encaisser la différence s'il y a lieu.

INSTALLATION

Pour accéder aux emplacements :

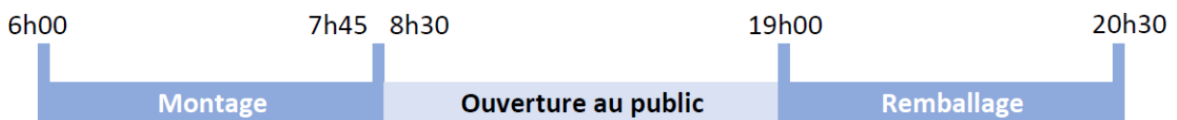
- pour les **commerçants sédentaires** et les **particuliers** :
 - Attestation d'inscription
- pour les **commerçants non sédentaires**
 - Attestation d'inscription et carte de commerçant non sédentaire

Les exposants souhaitant accéder à leur emplacement avec leur véhicule devront avoir communiqué au préalable le **numéro d'immatriculation** (un véhicule par inscription). Le **macaron** fourni par la Ville devra être apposé en évidence sur le tableau de bord.

Plus aucun véhicule ne sera toléré en circulation dans le périmètre Braderie après l'ouverture au public.



Si l'exposant n'est pas installé à 7h45, le régisseur disposera de l'emplacement, sans que le titulaire de la place ne puisse élever de réclamation, ni prétendre à aucune indemnité.



Installation par tranche horaire :

Afin de faciliter la circulation, les exposants situés en cœur de ville devront s'installer en premier, sur une tranche horaire de **6h à 7h** :



1. Rue de la Verrerie
2. Rue des hôtelleries
3. Grande Rue François Mitterrand

Les véhicules de déchargement (qui ne restent pas sur l'emplacement) devront être **évacués à 7h au plus tard.**

Puis, de **7h à 7h45**, s'installeront les exposants situés :



4. Place Charles de Gaulle
5. Rue Camille Barrère
6. Place St Pierre

Installation libre (emplacements réservés aux commerçants sédentaires) :

- Rue du Pont
- Place des pêcheurs



FONCTIONNEMENT

• Les aménagements :

Le stand et ses abords doivent être d'une propreté irréprochable. Les emballages vides doivent être évacués, sans délai, dans les poubelles prévues à cet effet. Aucun emballage ne sera toléré en dehors du stand.

• La vente :

- Les horaires d'ouverture de braderie doivent être respectés.
- Les tarifs pratiqués sont affichés de façon lisible.
- Pour tout achat, une facture détaillée doit être remise au client.

• Pour les commerces d'alimentation :

- Des solutions d'emballages respectueuses de l'environnement avec «**zéro plastique**» (sacs en papier, cartons recyclés et recyclables, couverts en bois...) doivent être proposées aux clients.
- Proposer une nourriture variée, gourmande et de qualité ;
- Chaque exposant possèdera un extincteur adapté au risque de son activité et à jour de sa maintenance.

ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

L'exposant devra s'assurer contre tous les risques de responsabilité liés à sa prestation. La Ville de La Charité-sur-Loire n'est pas tenue responsable des vols et/ou des dégradations de matériels et/ou des marchandises propriétés de l'exposant. **L'exposant est tenu de s'assurer contre tout vol et/ou dégradation de tout matériel et/ou installation propriété de la Ville de La Charité-sur-Loire.**

ANNULATION

En cas de désistement ou de rétractation de l'exposant après la validation de son bulletin d'inscription, de non-occupation du stand attribué pendant la manifestation, les sommes versées restent acquises à la Ville de La Charité-sur-Loire. L'organisateur peut dès lors disposer librement de l'emplacement.

Si, à la suite d'intempéries, la manifestation est perturbée, les exposants ne peuvent prétendre ni à remboursement, ni à indemnité.



La législation sur la sécurité intérieure peut conduire les autorités à modifier voire annuler la manifestation, en tout ou partie, à tout moment. Cette décision relevant de la force majeure, elle ne pourra donner lieu ni à indemnité, ni à remboursement.

DROIT À L'IMAGE

A des fins de communication à destination du grand public, l'exposant accepte une utilisation gratuite de son image, via des photographies, des films, des reportages télévisuels ou de presses écrites et des enregistrements de toute sorte, ... et renonce à réclamer tout droit pécuniaire direct ou indirect dans le cadre de cette communication.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En retournant votre bulletin d'inscription, vous acceptez que vos informations soient l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de la manifestation : Braderie de la St Jacques de La Charité-sur-Loire.

La Ville de La Charité-sur-Loire s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données et de ne pas utiliser vos données à

d'autres fins que :

- l'enregistrement de votre inscription,
- la communication de votre présence sur la manifestation,
- recevoir des informations sur les produits et/ou services des partenaires,
- la sollicitation pour participer à l'édition suivante.

La durée du traitement est de quatre ans. A l'issue de ces quatre années de traitement, le consentement devra être redemandé. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter commerce@lacharitesurloire.fr

INSCRIPTION

Remplir le formulaire d'inscription en ligne : <https://forms.gle/aqUMaF8YYLJgyrmi8>

Un formulaire papier est également téléchargeable et disponible à l'accueil de la mairie.

MODE DE RÈGLEMENT

- **Chèque** : à l'ordre du Trésor Public
- **Espèces** : à verser au régisseur de l'évènement, à la Mairie, Service Attractivité.
Permanence : les mardis et jeudi (ou sur rdv commerce@lacharitesurloire.fr)

Documents à fournir lors de l'inscription



Joindre les documents selon votre statut, via le **formulaire en ligne** ou **par email** à : commerce@lacharitesurloire.fr

A. Professionnels, selon l'activité

- Commerçant non sédentaire :
 - **Registre de commerce** ou **registre des métiers** de moins de 3 mois ;
OU
 - Recto-verso de la **carte de commerçant ou artisan**
OU
 - la **carte de la Chambre de Métiers** ;
- Commerçant non sédentaire alimentaire : Récépissé de déclaration relatif à l'inspection sanitaire délivré par la direction départementale de la protection des populations
- Attestation **d'assurance** Responsabilité Civile Professionnelle de l'année en cours
- **Règlement** en chèque ou espèces

B. Particuliers

- **Carte d'identité**
- **Le Cerfa Déclaration préalable d'une vente au déballage** (Formulaire 13939*01) <https://entreprendre.service-public.fr/simulateur/calcul/13939>
- Attestation **d'assurance** Responsabilité Civile Personnelle de l'année en cours
- **Règlement** en chèque ou espèces

Le délai dépassé, aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par simple email sans formulaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.